

Trafic de stupéfiants

Par **Mél**, le **02/10/2008** à **12:32**

Bonjour,

J'aurai aimé avoir quelques renseignements concernant le trafic de stupéfiants, et plus précisément les peines encourues. Je vous explique la situation, il s'agit d'une personne majeure chez qui de l'argent a été retrouvé, obtenu par la vente de drogue. J'ai vu que la peine maximale est de 10 ans mais je voudrais en savoir plus..

Merci d'avance pour votre aide.

Mélanie

Par **Ishou**, le **02/10/2008** à **18:26**

[quote="Mél":3nmbdzav]Bonjour,

J'aurai aimé avoir quelques renseignements concernant le trafic de stupéfiants, et plus précisément les peines encourues. Je vous explique la situation, il s'agit d'une personne majeure chez qui de l'argent a été retrouvé, obtenu par la vente de drogue. J'ai vu que la peine maximale est de 10 ans mais je voudrais en savoir plus..[/quote:3nmbdzav]

En savoir plus? C'est-à-dire?

Par **Mél**, le **02/10/2008** à **18:29**

Je voudrais savoir ce que cette personne encourt réellement..

Par **Ishou**, le **02/10/2008** à **18:31**

Sans avoir tous les éléments? Impossible de répondre

Par **Camille**, le **03/10/2008** à **12:27**

Bonjour,

Comment voulez-vous qu'on le sache ? A l'intérieur des maxis fixés par la loi, un juge a toute

latitude, c'est ce qu'on appelle son "pouvoir souverain d'appréciation des circonstances de l'espèce" pour déterminer une sanction appropriée.

Solution bâtarde : aller assister à quelques audiences au tribunal où cette personne sera jugée et "prendre la température ambiante" du tribunal.

Le greffe du tribunal peut généralement aider à "choisir judicieusement" les audiences, si on lui demande gentiment.

Les séances sont publiques, gratuites et on n'a pas à réserver à l'avance.

Autre avantage de la solution : en profiter pour repérer les avocats qui s'en sortent le mieux....
On ne sait jamais, ça peut servir...